



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/713
4 décembre 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Point 71 de l'ordre du jour

DÉSARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET

Lettre datée du 4 décembre 1997, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la République tchèque auprès
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que par la décision No 751 du 26 novembre 1997, le Gouvernement tchèque a prorogé pour une durée indéfinie le moratoire sur les exportations de mines terrestres antipersonnel qui avait été adopté en application de la décision No 553 du Gouvernement, en date du 5 octobre 1994, sur la proclamation d'un moratoire triennal sur les exportations de mines terrestres antipersonnel.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 71 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire,

Représentant permanent

(Signé) Vladimír GALUŠKA
